



Agression répétée = harcèlement ?

Par **Lisoo**, le **23/05/2019** à **15:47**

Bonjour, j'ai été agressée plusieurs fois par une voisine, verbalement, une fois physiquement, et elle a cassé mes affaires 2 fois. En tout, 6 confrontations où elle me menace de plusieurs choses dont me «casser la figure» et où elle m'insulte copieusement. J'ai porté plainte, il a été retenu les menaces, mais quand elle l'a appris, elle a recommencé. J'ai voulu porter plainte pour harcèlement cette fois, puisqu'en plus elle voudrait m'interdire de me rendre dans la copropriété, mais la gendarmerie m'a dit que pour le harcèlement, il fallait des preuves physiques (écrits, enregistrements), les témoins (j'en ai plusieurs pour chaque fois) ne suffisant pas. Est-ce vrai ?